

SCoT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

MODALITES DE CONCERTATION MISES EN OEUVRE

Page 3

- Objectifs et modalités de concertation prévus par le Syndicat Mixte 3
- Bilan des moyens de concertation effectivement mis en oeuvre 4

LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

7

- Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignées 7
- La prise en compte de ces observations 10

ANNEXES : EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE ET D'ELEMENTS DE CONCERTATION

13

MODALITES DE CONCERTATION MISES EN OEUVRE

OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE

Les objectifs et modalités de concertation prévues pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ont été fixés par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen dans sa délibération du 18 octobre 2012 :

.../...

« Que la concertation soit mise en œuvre selon les modalités suivantes :

3-1 Information du public

- mise à disposition sur un site internet dédié au SCoT des documents validés à chaque étape avec possibilité de téléchargement ;
- organisation d'au moins une réunion publique sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et une réunion publique sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) ;
- organisation d'une exposition publique au siège du Syndicat Mixte et, le cas échéant, des Communautés de communes membres du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, par des panneaux d'exposition.

3-2 Recueil des observations du public

- mise à disposition de registres au siège du Syndicat Mixte, de chaque Communauté de Communes membres du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, destinés à recevoir les observations du public ;
- possibilité de laisser des contributions écrites sur le site internet dédié au SCoT (cf. ci-dessus) ou par courrier au Syndicat Mixte.

3-3 Concertation avec le Conseil de développement du Pays Bocage Vendéen : invitations spécifiques à des réunions de travail. »

BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION

MOYENS DE CONCERTATION PREVUS	MOYENS DE CONCERTATION UTILISES
<i>Mise a disposition, sur un site internet dédié au SCoT, des documents validés à chaque étape avec possibilité de téléchargement.</i>	Le site dédié suivant a été créé : http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr Les documents de diagnostic, puis le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ont été mis en téléchargement à mesure de l'avancement. De plus, les présentations des réunions publiques et les panneaux d'exposition ont également été mis en téléchargement afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'accéder à un support plus synthétique.
<i>Organisation d'au moins une réunion publique sur le PADD et une réunion publique sur le DOO.</i>	Trois réunions publiques ont été mises en place pour discuter des enjeux du diagnostic et du PADD afin de démultiplier les possibilités de rencontre entre élus, acteurs et population résidente : ▪ 18/09/2014 aux Herbiers ; ▪ 23/09/2014 à Montaigu ; ▪ 25/09/2014 à Chantonnay. Trois réunions publiques ont également été tenues pour présenter le projet de DOO : ▪ 10/05/2016 à Montaigu ; ▪ 18/05/2016 à Chantonnay ; ▪ 19/05/2016 aux Herbiers. Les supports de présentation étaient accessibles sur le site internet.

MOYENS DE CONCERTATION PREVUS	MOYENS DE CONCERTATION UTILISES
<i>Organisation d'une exposition publique au siège du Syndicat Mixte et, le cas échéant, des Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, par des panneaux d'exposition.</i>	Trois phases d'exposition ont été mises en place au Syndicat Mixte et ont été adressées aux Communautés de Communes : Phase diagnostic : 5 panneaux, y compris présentation de la démarche SCoT ; PADD : 4 panneaux ; DOO : 4 panneaux. Les panneaux étaient également accessibles sur le site internet.
<i>Mise à disposition de registres au siège du Syndicat Mixte, de chaque Communauté de Communes membres du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, destinés à recevoir les observations du public ;</i> <i>Possibilité de laisser des contributions écrites sur le site internet dédié au SCoT (cf. ci-dessus) ou par courrier au Syndicat Mixte.</i>	Le site internet permettait de laisser des messages ou des contributions adressées au Syndicat Mixte et les registres étaient disponibles aux endroits indiqués. Des contributions et observations ont été recueillies par ces moyens (cf. ci-après).
<i>Concertation avec le Conseil de développement du Pays du Bocage Vendéen : invitations spécifiques à des réunions de travail. »</i>	Le Conseil de Développement a été associé à plusieurs séminaires, où il était invité et représenté : • Séminaire Diagnostic du territoire - St Fulgent - 19/04/2013 • Séminaire Scénarios - St Fulgent - 20/06/2013 • Séminaire PADD - St Fulgent - 14/11/2013

Outre ces modalités expressément prévues pour la concertation, un grand nombre de réunions de travail, d'information et d'élaboration ont été tenues dans le cadre de la réalisation du SCoT :

- 9 réunions de comité de Pilotage de 2012 à 2016 ;
- 1 réunion du Comité Syndical de 2012 à 2015 (antérieurement à l'arrêt) ;
- 15 réunions techniques de 2012 et 2016 ;
- 13 réunions avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), notamment à propos de la trame verte et bleue du SCoT, en 2013, 2014, 2015 ;
- 22 réunions avec les Communautés de Communes de 2013 à 2015 ;
- 3 réunions avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en 2014, 2015, 2016 ;
- 2 réunions avec la Chambre d'Agriculture de Vendée en 2013 et 2016 ;
- 5 séminaires ouverts aux élus et, pour trois d'entre eux, au Conseil de développement, de 2013 à 2016 ;
- 4 réunions spécifiques avec les élus du territoire de 2013 à 2016 ;
- Une réunion spécifique avec les Personnes Publiques Associées sur le DOO, en 2016 ;
- Une conférence de presse en 2014.

Ces réunions, notamment les réunions publiques, ont donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale et sur les sites internet des Communautés de Communes du Pays.

Comme on le voit, l'ensemble des moyens de concertation prévus par le Syndicat Mixte pour la procédure d'élaboration, ont été effectivement mis en œuvre.

LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULEES LORS DES REUNIONS PUBLIQUES OU CONSIGNEES

- Les réunions publiques



Réunion Publique aux Herbiers

Lors de ces réunions publiques, qui ont connu un succès de fréquentation, relativement rare dans le cadre d'un SCoT, un certain nombre de questions a été posé par les participants, questions qui sont regroupées par thèmes par souci de clarté :

✓ **La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration :**

Surtout en phase diagnostic, plusieurs interrogations se sont faites jour sur la procédure (Qu'est-ce qu'un SCoT ? Quelle articulation avec les PLU ? Peut-on le réviser ?), sur la composition du Syndicat Mixte et sa représentativité, sur la durée de l'élaboration et la nécessité que celle-ci ne soit pas conduite trop rapidement, pour laisser le temps de la réflexion, et enfin sur les modalités de coopérations entre Communautés de Communes.

✓ L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire

Les questions portaient sur l'articulation entre les objectifs (résidentiels, économiques) des Communautés de Communes ; certains exprimaient la crainte que des pans entiers du territoire soient plus avantagés que d'autres en ce qui concerne le développement.

Sur ces questions d'autres participants exprimaient le souhait que le projet soit collectivement pensé, anticipé et réalisé, pour qu'il soit durable et cohérent, mettant en lumière l'objectif d'équilibre, afin que toutes les parties du territoire puissent continuer à se développer.

Au-delà de ces questions, la problématique de la préservation du mode de développement spécifique à la Vendée a été souvent soulignée ; cette préservation supposant une collaboration étroite entre les intercommunalités.

Dans ce cadre, il a été souvent rappelé que, face à la réalité économique qui s'impose aux collectivités territoriales, il devenait impérieux de mutualiser certaines politiques pour demeurer attractif et favoriser la compétitivité des entreprises.



✓ Les pôles du territoire et le mode d'aménager

Une autre série d'interrogations concernait le mode d'aménager envisagé dans le SCoT. Elles portaient sur la place des pôles, les besoins de développement des communes rurales, la nécessité de ne pas « asphyxier » ces dernières.

La question de la « polarisation » du développement était posée en écho aux capacités de développement supérieures accordées aux polarités reconnues dans le territoire.

A cette question générale étaient associées des questions plus techniques sur le mode de comptabilisation et de calcul des consommations d'espaces dans le SCoT.

D'autres intervenants, sur ce thème, ont insisté sur le fait qu'en « jouant collectif », les territoires maximiseraient leurs chances de se développer, de façon cohérente et en adéquation avec des objectifs légaux de développement durable.

Pour ces intervenants, le développement est à construire dans un souci de cohérence et non de concurrence qui pourrait s'avérer néfaste tant dans la performance globale que dans l'image donnée par le territoire à l'extérieur.

✓ **L'identité du territoire et son positionnement**

Ces questions ont été prolongées, notamment en phase DOO, par des interrogations sur l'identité du territoire, l'identité vendéenne, en rapport avec les orientations du SCoT.

Il a été rappelé que la spécificité locale vendéenne est d'être construite sur des logiques de proximité fortes : usines à la campagne, maillage de services au sein d'une ruralité attractive, réseaux associatifs denses et dynamiques, et que le SCoT devait préserver cette identité spécifique, ainsi que la ruralité du territoire.

Ces questions débouchaient sur le positionnement du territoire par rapport aux grands pôles voisins ou plus éloignés, avec une volonté que le SCoT permette de préserver ses caractéristiques propres, de mettre en œuvre un développement choisi et non subi. Aussi, le SCoT, en accord avec ce qui précède, devrait mettre en évidence l'affirmation du Pays dans son espace élargi grâce à la reconnaissance de ses facultés d'adaptation économique, sa qualité de vie et son dynamisme...



Réunion publique à Chantonnay

- Autres observations

Notamment au travers du site internet, des questions ont été posées, qui tournaient souvent autour de la mobilité et des transports, en particulier pour ce qui concerne :

- ✓ la reconfiguration de la desserte ferroviaire La-Roche-sur-Yon–Saumur via Chantonnay, Pouzauges et Bressuire, pour accélérer le trafic de passager et de fret ;
- ✓ la mobilité des « seniors », perçue comme un élément important d'autonomie (livraisons de repas, services d'aide, définition d'une offre immobilière en accord avec les besoins des populations âgées et handicapées, renforcement de l'offre de transport à la demande, utilisation des nouvelles technologies) en lien avec les associations (notamment, questions soulevées par l'Association « Solidarités Transports » »).

LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS

Les observations du public, dans les réunions publiques ou dans les correspondances adressées au Syndicat Mixte, ont permis, dans certains cas, de préciser ou d'enrichir les axes, orientations et objectifs du SCoT.

Nous reprenons les thèmes précédemment indiqués dans le tableau ci-dessous, en mettant en regard la suite que le SCoT a réservé à ces points d'observation et leur prise en compte dans l'évolution des documents :

THEMES REGROUPEES DES OBSERVATIONS	PRISE EN COMPTE ET SUITES
La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration	Cette question n'est que partiellement du ressort du SCoT, qui détermine sa propre gouvernance, mais ne détermine pas les mode de gouvernance et les actions des collectivités (EPCI et communes). Cependant, cette question a été traitée, dans le SCoT comme en-dehors des prescriptions du SCoT, et a commencé à être mise en œuvre : c'est le cas en particulier pour les PLU, avec un développement des PLU Intercommunaux qui constituent une échelle intéressante de mise en œuvre du SCoT.

	Le calendrier finalement mis en œuvre pour l'élaboration a permis de respecter à la fois un impératif de rythme d'élaboration, et de « laisser le temps » aux réflexions des élus et de la population au travers des réunions publiques.
L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire	Ces questions ont donné lieu à des objectifs de développement réalistes, mais relativement ambitieux pour chaque EPCI et pour chaque catégorie de communes. Le SCoT a cherché à concilier volonté et besoins de développement et impératif de limitation de la consommation d'espace, dans le cadre de nouveaux modes constructifs qualitatifs, mais préservant la ruralité du territoire. Les inquiétudes quant à la capacité de développement des communes ont donc été prises en compte, dans le cadre des orientations légales actuelles de l'urbanisme quant à l'organisation des développements urbains et à leur densité.
Les pôles du territoire et le mode d'aménager	Une réflexion poussée a été impulsée dans le cadre de l'élaboration du SCoT sur cette question, qui a abouti à des objectifs, notamment résidentiels, calibrés avec soin pour chaque EPCI et chaque pôle du territoire. La place et le potentiel des principaux pôles du territoire ont été précisés. De même, les projets de chaque pôle en termes résidentiels, économiques, commerciaux, touristiques, de services, patrimoniaux ont été débattus et explicités de façon plus aboutie. En particulier, l'architecture générale du territoire en matière de polarités a été mise au centre de la réflexion du SCoT. Le DOO porte témoignage de cette priorité, envisagée comme un moyen de développement et de soutien à l'attractivité du territoire.
L'identité du territoire et son positionnement	L'identité vendéenne et l'identité du Pays ont été au cœur des débats du SCoT, avec, comme expression de cette priorité, une « vision » du rapport emploi-habitant envisagé comme devant rester dynamique tout au long de la programmation du SCoT.

	A ce titre, le primat au développement économique était envisagé comme un moyen de perpétuer l'identité spécifique du territoire. Dans la réflexion sur les polarités, la question de la proximité, élément de la ruralité, a également été abordée, notamment en ce qui concerne les équipements et les services à la population, envisagés comme un moyen de créer une « nouvelle urbanité » du territoire. Plus généralement, les préoccupations exprimées dans le cadre de la concertation sur ce point ont été prises en compte au sein du PADD du SCOT, qui, en introduction, indique qu'il s'inscrit résolument « dans une alliance entre modernité compétitive et tradition attractive ».
Les questions de transport et de mobilité	Le DOO du SCoT souligne l'intérêt de différents projets de rénovation ou de renforcement d'infrastructures, notamment ferrées (et, en particulier, la ligne La Roche – Saumur via Chantonnay et Pouzauges). Le DOO organise également les mobilités au niveau des différents espaces de vie, dans une logique de proximité (orientation 2.1. du DOO) : ✓ en favorisant l'émergence de nouveaux services et modes de transport (Transports à la Demande, covoiturage, etc...), ✓ et en demandant aux autorités organisatrices du transport urbain (AOT) de définir le niveau d'offre et le mode de déplacement à employer suivant le niveau de service recherché (desserte urbaine, locale, interurbaine).

ANNEXES : EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE, ET D'ELEMENTS DE CONCERTATION

ARTICLES DE PRESSE

Ouest-France, 3 juin 2013

Les Herbiers

Rédaction : 17, Grande-Rue
Tel. 02 51 04 68 70 / Fax : 02 51 66 66 71
Courriel : redaction.lesherbiers@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tel. 02 51 04 68 70

Ouest-France
Lundi 3 juin 2013

Le bocage concocte son plan d'urbanisme

Le Pays du bocage vendéen vient de lancer son premier Scot (Schéma de cohérence territoriale). Dans le but de dessiner le territoire de demain, à grande échelle.



Wilfried Montassier, président du syndicat mixte du Pays du bocage vendéen.

Pourquoi ? Comment ?

Cette abréviation signifie Schéma de cohérence territoriale. C'est-à-dire un document d'urbanisme qui permet de déterminer les grandes orientations pour l'avenir d'un territoire défini. Avec toutes les contraintes de la région, comme l'économie, l'emploi, l'habitat, le commerce, les services, le transport, l'agriculture, l'environnement, le numérique...

C'est le syndicat mixte du Pays du bocage vendéen qui est concerné. Ce territoire comprend huit communes des communes : celles des Herbiers, de Montaigne-sur-Sevre, de Montigny, de Rocheservière, de Saint-Fulgent, des Essarts, de Charbonnay et de Pouzauges. Il représente 72 communes et 170 000 habitants. « Plus d'un quart de la population vendéenne », précise Wilfried Montassier, président du syndicat mixte.

Ces communautés de communes, composées d'élus, d'acteurs locaux et de la société civile, se réunissent plusieurs fois pendant trois ans pour élaborer le document. Une fois les grands principes définis précisément, ils seront imposés aux communautés de communes. Le Pays du

Un des enjeux sera de passer par la moonquète des contras viles. Ici, celui des Herbiers, qui manque un peu de dynamisme, sous la pluie...

bocage vendéen a décidé que la concertation serait ascendante. C'est-à-dire, que les communautés de communes ont voix au chapitre. Elles donnent leurs appréciations, leurs visions du territoire...

Pourquoi en créer un ?

Déjà, parce que beaucoup de Pays ont le leur. Et puis, c'est un outil de réflexion et de prospective à l'échelle de vingt ans. Il permet d'essayer de concevoir le modèle de développement du territoire », indique Wilfried Montassier. Tout cela en restant cohérent. Pensé à une plus grande échelle que les Piu (Plan local d'urbanisme) ou les Pos (Plan d'occupation des sols) qui restent communaux, le Scot permet de coordonner les actions, pour une bonne répartition des services au sein du Pays, par exemple, ou d'avoir une même politique touristique. « Car le bocage vendéen est une région cohérente, aux niveaux rural, démographique, industriel, agricole... »,

évalue le président du syndicat mixte.

Qu'y avait-il avant ?

Des actions unifiées aussi, mais grâce à plusieurs outils, comme les NCR (Nouveaux contrats régionaux) ou des Oser (Opération de restriction de l'artisanat et du commerce). Toujours sous la coupelle du Pays du bocage vendéen, créé en 2003. D'ailleurs, un NCR est actuellement en cours. Il concerne une trentaine d'actions entre 2013 et 2016, en allant d'aménagements de zones d'activité à la mise en place du très haut débit dans le canton de Montaigne-sur-Sevre... Ce NCR coûte 25 millions d'euros. Il est financé à hauteur de 7 millions d'euros par la Région, le reste étant à la charge des communautés de communes.

Où en est-on dans le Scot ?

À la phase d'élaboration. C'est le premier Scot du Pays du bocage vendéen et il vient tout juste de débiter. À ce jour, quelques réunions ont

déjà eu lieu, permettant de définir les grands enjeux.

Que pourrait-il changer dans le bocage ?

Il pourrait améliorer la qualité de vie. Au vu des caractéristiques du territoire, des axes sont déterminés. « Avec une forte croissance démographique sur le territoire, il va falloir loger les gens et leur donner du travail ! Donc, il faudra renouveler et adapter l'offre de logements », indique, en exemple, Wilfried Montassier. Le Scot prévoit aussi de continuer à avoir un territoire attractif, en passant par la reconquête des centres-villes, le tourisme, l'accès aux soins ; pérenniser le modèle économique industriel, grâce à des liens plus étroits avec les universités ; diversifier les services ; maintenir une agriculture dynamique et bien intégrée ; et valoriser les ressources, avec le potentiel énergétique.

Donc, rendez-vous dans trois ans.

Camille ARCHAMBAULT.

Les jardins du Bois-Joly ouvert au bio

Dimanche, deux cents personnes ont franchi les grilles de ces jardins. Explications et visites des lieux étaient proposées.



Le public a répondu présent pour la visite des jardins du Bois-Joly.

Dans le cadre de la Quinzaine nationale de l'agriculture biologique, la communauté de communes du Pays des Herbiers, a organisé, ce dimanche, sa troisième édition du Printemps bio, en proposant des portes ouvertes dans les jardins du Bois-Joly, où l'entreprise d'insertion Bioinsertion a lancé une activité de maraîchage biologique, fin 2011.

Environ 200 personnes se sont déplacées et ont assisté aux visites commentées par le centre permanent d'initiation pour l'aménagement (CPIE). « Il faut savoir reconnaître pour supprimer les mauvaises herbes. La biodiversité commence dans les jardins, sur les trottoirs. » Elle n'a jamais été dans un si mauvais état et elle continue à décliner.

Oliver Girard, responsable d'exploitation, prend le relai pour la visite des cultures. « Cette année, la météo n'est pas très favorable. La production a trois à quatre semaines de retard. Il faut faire en deux mois le travail d'un mois. Les plants arrivent et restent en attente. »

Des producteurs bio présents sur le site, présentent leurs produits. Des savoirs au lait cru de vache... Jean-Marie est producteur de viande de porc bio. « Je travaille le bio depuis 2010 et tous les produits sont certifiés bio. L'élevage nécessite plus de surface pour l'animal et un bâtiment ouvert sur paille. Le fumier sert ensuite pour les terres. Depuis six mois, je fabrique mes aliments pour l'exploitation. »



L'univers du sommeil

FÊTE DES PRIX SUR LES GRANDES MARQUES

FÊTE SON OUVERTURE

C. Cial La Tibourgère - LES HERBIERS (Face Déathlon) 02 51 57 23 68

Ouest-France, 10 juillet 2014

Saint-Fulgent

Le conseil met en place le Schéma de cohérence territoriale

Plus de 130 élus du territoire étaient invités lundi à prendre connaissance de l'avancée des travaux du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

- Depuis octobre 2012, le Pays du Bocage vendéen s'est engagé dans son élaboration.

Ce territoire forme un espace de 1 818 km², composé de 72 communes du Nord-Est de la Vendée, et regroupe environ 170 000 habitants.

Wilfrid Montassier, président du Pays du Bocage vendéen, a souligné l'importance du SCoT.

- « C'est un projet de territoire à long terme qui nous donne une vision globale des enjeux qui caractérisent le Pays, qu'ils soient démographiques, économiques ou environnementaux. Le SCoT doit nous permettre d'affirmer nos spécificités et de construire collectivement les réponses que nous souhaitons mettre en œuvre pour notre territoire, sans subir les obligations réglementaires. »

Le cabinet Proscot a présenté les principaux éléments du diagnostic, avant d'exposer la stratégie en trois axes retenue par les élus.

Créer une urbanité propre au Bocage vendéen

Le projet propose un maillage organisé et équilibré du territoire avec une montée en puissance des services à la population tout en favorisant la proximité et un cadre de vie préservé.



L'amphithéâtre de la communauté de communes était bien rempli.

Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation

L'objectif est d'être un territoire précurseur en déployant de nouvelles ambitions en faveur de la transition énergétique, du numérique ou encore sur les questions de santé et du vieillissement.

Refonder une stratégie économique

Le territoire souhaite pérenniser son système économique en s'appuyant sur ses atouts, tels que l'agriculture ou le tourisme, pour s'affirmer comme un moteur de l'économie à l'échelle régionale.

Le SCoT s'ouvre aux habitants

Chaque communauté de communes

du Pays du Bocage Vendéen expose le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT. Un registre est disponible pour recueillir les remarques. Dans tous les cantons, trois réunions publiques permettront d'échanger sur le diagnostic et le PADD.

Le 18 septembre à 18 h 30, Espace Herbauges aux Herbiers, pour Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Pouzauges.

Le 23 septembre à 18 h, salle des fêtes à Montaigu ; pour Rocheservière, Montaigu, Saint-Fulgent,

Le 25 septembre à 18 h, communauté de communes de Chantonay, pour Chantonay, Les Essarts.

Les can



Les 150 jeune

Depuis dix semaines, le Saint-Fulgent d'été de basket-ball d'arbitres à l'Jeanneau.

Chaque semaine, les All Star Games dans la salle de ceux qui le souhaitent à ces rencontres. Une équipe de tionnés dans une équipe c À cette oi

Ouest-France, 18 septembre 2014

Les Herbiers



Rédaction : 17, Grande-Rue
Tél. 02 51 67 88 70, Fax : 02 51 67 88 79
Courriel : redaction.lesherbiers@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66

Le bocage vendéen travaille à son harmonisation

Appliqué à ce territoire de 170 000 habitants, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) servira de feuille de route en matière de logement, d'économie, de services aux habitants. Lesquels sont invités à en discuter.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce qu'un Scot ?

Impulsé depuis deux ans pour le bocage, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est d'abord un projet politique. Il s'agit d'un document qui doit permettre de donner une cohérence, de garantir un aménagement harmonisé à ce territoire de huit cantons (170 000 habitants).

Comme un super Plu (Plan local d'urbanisme) ? « Pas vraiment, assure Wilfrid Montassier, président du syndicat mixte en charge de rédiger ce Scot. C'est plus large que ça. C'est un document qui touche à des domaines aussi variés que l'économie, le logement, la santé, l'agriculture, la transition énergétique, le numérique, entre autres ». Un document qui s'imposera d'ailleurs aux Plu locaux.

Trois réunions publiques doivent permettre d'en expliciter les enjeux, et d'échanger sur les attentes de la population.

Pourquoi créer un Scot ?

On retiendra trois raisons. Primo, les voisins, à Cholet, La Roche-sur-Yon et Clisson, ont déjà leur propre Scot. Dans ce cas, « notre propre projet de territoire est le meilleur moyen de ne pas subir les politiques de ceux qui nous entourent ».

Autre raison, plus coercitive : le respect de la loi. Tous les Scot doivent être bouclés avant 2017. Dans le cas contraire, les communes « ne pourront plus ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Ce sera terminé ». Enfin, il y a une raison plus positive, selon Wilfrid Montassier : « C'est la chance de réfléchir ensemble à notre vision du territoire, à l'heure où l'on vit une véritable régression de la décentralisation. C'est un projet commun qui nous permet d'être créateurs de nos propres normes. »

Quels sont les enjeux majeurs de ce Scot du bocage vendéen ?

Le bocage n'a pas de ville centre, ni de pôle incontestable, même si la région de Montaigu et celle des Herbiers jouent déjà un rôle clé. « C'est un territoire rural et multipolaire, lié aux grandes agglomérations



Le Scot doit garantir un aménagement harmonisé du bocage vendéen. La densification de l'habitat, comme ici, au centre des Herbiers, fait partie de ses priorités.

qui nous entourent, Nantes, Cholet et La Roche-sur-Yon. » Autres constats : la croissance démographique y est forte (+1,4 % par an), et la vitalité économique y est singulière. « C'est aussi un territoire où l'agriculture est très présente, socle d'une industrie agroalimentaire très performante. »

Mais il y a aussi des problèmes à régler : des déserts médicaux tenaces, un manque d'alternative à la voiture, une nécessaire redéfinition du logement.

Des exemples d'objectifs concrets ?

Le premier est clair : il s'agit de « renouveler et adapter l'offre de logements. Il faudra densifier les pôles urbains, et avoir une approche plus économe du foncier dans les petites communes rurales ». Une harmonisation nécessaire pour préserver aussi les zones naturelles et les

terres agricoles.

Autre exemple : la santé. Le Scot devra s'attaquer à la pénurie de médecins. Ces derniers « s'installent d'abord là où ils peuvent exercer leur profession comme ils le souhaitent, en lien avec d'autres professionnels de santé, éventuellement un hôpital. La qualité de vie, les services proposés sur place, comptent aussi. Le Scot peut apporter des moyens pour répondre à ces attentes. »

3 C'est le nombre de réunions publiques organisées pour parler du Scot : la première a lieu ce jeudi 18 septembre, à 18 h 30, à l'espace Herbagues, pour les habitants du Pays des Herbiers, de Montagne-sur-Sevre, de Pouzauges. Le 23 septembre, à 18 h, salle des fêtes, à Montaigu (pour Rocheservière, Montaigu, Saint-Fulgent) et le 25 septembre à 18 h, communauté de communes de Chantonnay (pour Chantonnay, Les Essarts).

La randonnée des Trois clo

Cette année, la randonnée effectuera un parcours habituel, plus nature.

La randonnée des Trois clochers, organisée par l'OMS (office municipal des sports), avait la particularité d'emprunter un circuit, comme son nom l'indique, autour des trois clochers des Herbiers, d'Ardeley et du Petit-Bourg. Cette année, elle change d'horizon, avec un départ au Mont des Alouettes.

« On essayait de varier, mais on restait beaucoup en ville, explique François Gabard, coprésident de l'OMS. On a donc décidé de faire une randonnée nature, sur les hauteurs. » Le circuit est accessible à tous et ouvert aux marcheurs et aux coureurs. Pour redonner du punch aux participants, un ravitaillement sera servi à mi-parcours.

Nouveauté également cette année, un quiz sur le sport. En plus de l'effort physique, le mental sera mis à contribution pour répondre à une série de dix questions. « Elles seront placées en différents endroits du parcours et les vainqueurs seront départagés par une question subsidiaire. Le gagnant final recevra un cadeau. »

Dates à retenir : l'OMS organise son assemblée générale le 20 novembre à la salle de la Mijolère, avec une élection du bureau. La nuit des



Mylène C. coprésidente de l'OMS. Oscars de l'espace Dimanche 8 h : Alouette 8,5 km et l'ambit s

Urgences et santé

Gendarmerie : 8, rue de Bouvreuil, Tél. 02 51 91 18 18
Pompiers : 18
Samu : 15 ou 112 (portable)
Médecins : tél. 02 51 44 55 66, après 20 h.
Pharmacies de garde : composer le 3237.
Avis d'obèques : 0 810 060 180 (coût d'un apx

Benoît GUÉRIN.

Assurance



JACKY KIMMEL

BÉNÉFICIEZ DE RÉDUCTIONS sur vos assurances Multirisque et assurances Auto - Santé -
*Voir conditions en agence
2 rue du Brandon
LES HERBIERS
Tél. 02 51 66 65 65

Annonces, cette rubrique vous intéresse, contactez Pros

Les Herbiers en bref

Johnny et Alice vendent des fruits et légumes

Johnny Benoit installe son camion magasin deux fois par semaine, sur le parking de la boulangerie Sucré-salé.

Ce commerçant de Torfou, a travaillé quinze ans sur le marché de Niort et a tenu une épicerie fine pendant sept ans.

Il propose un très large choix de

fruits et légumes de qualité, issus d'une culture traditionnelle et régionale.

Avec son épouse, Alice, ils accueillent les clients le lundi et le vendredi, de 9 h à 19 h.

Contact : 06 12 58 01 37.



Un nouveau magasin de chaussures, rue de l'Eglise

Le magasin, Chaussures à prix choc, vient de s'installer, 2, rue de l'Eglise. Il avait pris place, durant quelques mois, avant les vacances, dans la zone des Tonnelles, route de Beaupaire. « C'était un premier essai », indique Jean-Luc Buffard, responsable du magasin. « La surface était trop importante et le loyer onéreux. On a cherché ailleurs et nous avons trouvé ce point de vente qui semble mieux nous convenir. »

Pour mener à bien l'ouverture de ce magasin privé, des professionnels

Rodolphe Buffard dans ce nouveau projet. « Le magasin est destiné à mon fils Rodolphe, pour un complément d'activité. Je l'aide pour le moment, et, à terme, il sera amené à le gérer seul. » Le magasin chausse essentiellement la femme du 36 au 41, avec une petite gamme enfant, du 24 au 35. Cette ouverture a permis la création d'un poste de vendeuse pour un tiers-temps.

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h.



Jean-Luc Buffard dans son nouveau magasin.

Infolocale

Annoncez vos événements sur : www.infolocale.fr

Vie quotidienne

Groupe de parole - aide aux aidants

Jeudi 18 septembre, 14 h à 15 h 30, mairie, service des affaires sociales, 2, rue des Bains-Douches. Vous soutenez, au quotidien, un proche dépendant âgé de 60 ans ou plus, habitant sur le canton et vous souhaitez échanger sur les difficultés rencontrées ? Le Cito du Haut Bocage, entente des Herbiers, organise des échanges, tous les deux mois, avec une psychanalyste. Inscription obligatoire. Gratuit. Réservation : 02 51 91 29 78, clic@co-paydesherbiers.fr

Schéma de cohérence territoriale, Pays du Bocage Vendéen

Réunion publique jeudi 18 septembre, 18 h 30, espace Herbagues. Organisateur : Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen. Le Pays du Bocage Vendéen couvre les 72 communes du nord est de la Vendée. Population, logement, services, économie, environnement, quel sera le visage du territoire dans 20 ans ? Débat sur le futur du territoire. Contact : 02 51 43 61 61.

Loisirs et sports

Centre aquatique Cap vert
Jeudi 18 septembre, 12 h

à 14 h et 17 h à 20 h, rue Pierre-de-Coubertin.
Contact : 02 51 64 87 97

Cybercentre du pays des Herbiers

Jeudi 18 septembre, 10 h à 12 h et 14 h à 17 h, rue de l'Etenduère. Contact : 02 51 57 82 02

Kagym fitness

Jeudi 18 septembre, 9 h. Reprise des séances step, renforcement musculaire, musculation sur appareils et stretching. Inscriptions possibles toute l'année. Cours dispensés par un éducateur diplômé d'état. Téléphoner ou site internet pour renseignements : horaires, tarifs, lieu. Contact : 06 84 93 35 49

DADTEC NIIVERTES Du 20 au

Ouest-France, 10 mai 2016

Les Herbières

Un schéma pour planifier l'avenir du Bocage

Le périmètre du Schéma de cohérence territoriale (Sct) du Bocage vendéen, c'est 64 communes, 8 intercommunalités, plus de 170 000 habitants. Ce document harmonise les politiques d'urbanisme.

Entretien

Wilfrid Montassier, président du syndicat mixte du Pays du Bocage vendéen, qui pilote le Scot.

Qu'est-ce qu'un Scot ?
C'est un document imposé par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) de décembre 2000. Le pays du Bocage vendéen doit se doter d'un Scot avant 2017.

Le mandat est de concilier un équilibre entre le développement (habitat, économique, déplacements...) et la protection des ressources (agricoles, naturelles...). C'est aussi un document d'urbanisme définissant des orientations que les Plu ou Plui (1) devront respecter.

C'est un document partagé entre les élus, les acteurs locaux et la société civile. Il est fait à l'échelle du Bocage puisque le pays existait déjà (voir carte).

Le schéma a été lancé en 2013. Où en est-on ?
On est à la fin. Il y a trois grandes étapes : le diagnostic qui pose une photographie des lieux, puis l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durables). Nous en sommes à la

dernière phase, celle du DOO (document d'orientations et d'objectifs) qui doit préciser les actions à mettre en œuvre.

Une fois cette phase achevée, seront lancées les consultations officielles des personnes publiques : l'État, la Région, le Département, les chambres consulaires, les Scot voisins... La comitologie pilotage débèrera ensuite. Toute cette étape devrait, je l'espère, se terminer avant l'été. Puis, sera lancée une enquête publique qui, octobre-novembre, aura un ancrage du projet.

Le Scot est révisable tous les six ans.

Que se passe-t-il si le Scot n'est pas adopté en 2017 ?
Les communes ne pourront plus ouvrir le moindre mètre carré à l'urbanisation à partir de 2017. Si une commune décide de s'extrait du Scot, elle ne pourra plus faire de nouvelles zones de développement, ni d'habitat, ni de loisirs, ni économique... C'est terminé ! Le Scot est donc un passage obligé.

En matière de logement, quels sont les enjeux ?
L'objectif, pour 2015-2030 est d'arriver à une augmentation de population de 1,34 %, soit 1,43 % entre 1999 et 2011. Soit 1 500 nouvelles habitations par an. La densité passerait, elle, de 9 logements par hectare à 16.

La Société vendéenne mais elle n'est pas en phase avec l'offre de logement. Il faut donc des habitations plus petites, réduire les surfaces des parcelles des lotissements, réfléchir à d'autres formes d'habitat pour réaliser des économies d'énergie.

Sur le plan économique, quel est le projet ?
Le territoire dispose de nombreux atouts avec une industrie qui représente 31 % des emplois dans le Bocage (17 % dans le Pays de la Loire et 12 % en France). La Seine, il faut respecter une gestion du foncier. La programmation maximale d'ici 2030 de la consommation foncière économique est de 372 ha dans les zones

économiques. Si besoin, nous avons une réserve mobilisable de 280 ha après 2030. En matière de zones commerciales, la règle est de ne pas en créer mais de conforter celles existantes.

Et en matière agricole ?
Concernant l'agriculture, l'objectif est de permettre le maintien des exploitations agricoles les plus longévues possible.

Ce qui intègre le 4^e objectif, la protection des espaces naturels et agricoles. Comme la ferme verte et le trame bleue, qui sont des zones vitales pour la biodiversité en concertation avec le monde agricole. Nous avons eu douze réunions sur le territoire à laquelle 250 personnes ont été associées, dont 58 représentant le monde agricole. L'idée est de limiter le morcellement du territoire agricole. Et d'associer l'agriculture au

mobilier bocager et à la production d'écologiques renouvelables.

Propose recueilli par Malika MERLOUARI.

(1) Plan local d'urbanisme (Plu) et plan local d'urbanisme intercommunal (Plui).

Le Scot du Bocage vendéen c'est...
64 communes
8 intercommunalités
170 000 habitants
1 816 km²

Source : Prosot

SITE INTERNET DU SCOT : QUELQUES PAGES D'ECRAN






SCoT du Pays du Bocage Vendéen

[Plan du site](#)
[Accueil](#)

Savoir ce qu'est un SCOT

- Les objectifs du SCOT
- Les étapes de réalisation
- L'environnement juridique des SCOT

Connaitre le territoire

- La carte
- Les collectivités
- Les liens

Comprendre le déroulement

- La structure pilote
- L'équipe Proscot
- L'organisation du travail
- La concertation
- Le calendrier

Participer à la démarche

- Lire les nouvelles
- Télécharger des documents
- Envoyer un e-mail
- S'inscrire à la lettre

Bienvenue sur le site du SCoT du Pays du Bocage Vendéen !

Territoire multipolaire à dominante rurale, le Pays du Bocage Vendéen se situe au cœur du triangle formé par les agglomérations de Nantes, Cholet et La Roche-sur-Yon.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est une véritable opportunité de poursuivre la dynamique de collaboration engagée depuis 2003 entre les 8 Communautés de communes du Nord-Est de La Vendée et de se projeter ensemble à l'horizon de 10 à 20 ans. La volonté des acteurs du territoire est aujourd'hui de définir et mettre en œuvre un projet d'urbanisme durable tout en préservant les grands équilibres économiques, écologiques et sociaux qui fondent l'identité du Pays.

Ce site a pour vocation de faciliter les échanges avec toute personne intéressée par cette démarche et les différents acteurs du schéma de cohérence territoriale. Il sera progressivement enrichi à mesure de la progression de son élaboration. Divers documents seront ajoutés, des informations sur la concertation et sur la démarche du SCOT, les documents de travail en cours. Un espace est réservé pour que chaque internaute puisse y contribuer en faisant part de ses commentaires, remarques et souhaits.

Bonne visite !

Wilfrid MONTASSIER
Président du Syndicat Mixte
du Pays du Bocage Vendéen

Le Scot du Pays du Bocage Vendéen est élaboré avec le concours financier de L'Etat et de la Région des Pays de la Loire

Réunions publiques SCoT : le 10 mai 2016 à Montaigu, le 18 mai 2016 à Chantonnav, et le 19 mai aux Herbiers . Plus d'infos dans la rubrique « Lire les nouvelles ».






SCoT du Pays du Bocage Vendéen

Plan du site **Accueil**

Savoir ce qu'est un SCOT
 Les objectifs du SCOT
 Les étapes de réalisation
 L'environnement juridique des SCOT

Connaître le territoire
 La carte
 Les collectivités
 Les liens

Comprendre le déroulement
 La structure pilote
 L'équipe Proscot
 L'organisation du travail
 La concertation
 Le calendrier

Participer à la démarche

ETAPES DE LA PROCEDURE

Délibération prescrivant l'élaboration et fixant les modalités de concertation

Débat d'orientation sur le PADD

Arrêt du SCOT

Avis des personnes publiques associées

CONTENU DU SCOT

Diagnostic et état initial de l'environnement

Projet d'aménagement et de développement durable

Document d'orientations générales

Rapport de présentation, reprenant le diagnostic, l'état initial et les incidences du schéma sur l'environnement

Evaluation environnementale continue

BILAN

Les étapes de réalisation ...




Plan du site **Accueil**

Savoir ce qu'est un SCOT
 Les objectifs du SCOT
 Les étapes de réalisation
 L'environnement juridique des SCOT

Connaître le territoire
 La carte
 Les collectivités
 Les liens

Comprendre le déroulement
 La structure pilote
 L'équipe Proscot
 L'organisation du travail
 La concertation
 Le calendrier

Participer à la démarche

Télécharger des documents ...

- Concertation, Articles et Réunions publiques
- Diagnostic et Etat initial de l'Environnement
- Document d'Orientation et d'Objectifs
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LES PANNEAUX D'EXPOSITION : DIAGNOSTIC

SCoT
Pays du Bocage Vendéen

1 – Qu'est-ce qu'un SCoT ?

A quoi sert un SCoT ?

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme et d'aménagement qui organise l'avenir du territoire et de ses habitants, en prévoyant les objectifs de logement, d'emploi, de déplacements et de transports, de paysage, de l'environnement et d'agriculture.

Pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT, une concertation destinée aux habitants du territoire sera mise en œuvre : panneaux d'exposition, registres de concertation, documents consultables sur le site internet du SCoT...

Quel est le périmètre du SCoT ?

Le SCoT est porté par le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, qui regroupe 72 communes (167 884 habitants) réunies en 8 Communautés de communes.

Quelles sont les étapes du SCoT ?

Le SCoT s'élabora en trois grandes étapes :

- Phase 1 : Diagnostic du territoire**
Il relate les trajectoires d'évolution, les atouts, les risques et les enjeux du Pays du Bocage Vendéen.
- Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
Il porte le projet politique des territoires, détermine les objectifs stratégiques engageant l'avenir.
- Phase 3 : Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**
Il définit les objectifs du PADD en prescriptions d'aménagement et d'urbanisme.

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SCoT
Pays du Bocage Vendéen

2 – Population / Logement

Population : une forte croissance traduisant une réelle attractivité

Le territoire du SCoT est impacté par les dynamiques « littorales / Grand Ouest » qui le touchent de manière sensible depuis le début des années 2000 (croissance annuelle moyenne de 1,43 % contre 0,66 % en France). Les soldes naturels (différence entre les naissances et les décès) et migratoires (différence entre les entrées et les sorties) contribuent de manière égale à la croissance globale.

Les flux migratoires concernent une forte proportion de jeunes actifs, en âge d'avoir des enfants, qui alimentent la natalité et entraînent un rajeunissement du territoire, et tirent par la qualité du cadre de vie et la proximité de grandes agglomérations (Nantes, La Roche-sur-Yon, Cholet).

Evolution de la population de 1968 à 2010
(Source : INSEE)

Année	Population
1968	113 778
1975	121 424
1982	130 884
1999	138 491
2010	167 884

Logement : l'accès à la propriété, modèle unique ?

L'augmentation de la population amène de nouveaux besoins en logements pour répondre aux demandes des nouveaux arrivants et au desserrement des ménages (moins de personnes dans un même logement : séparations, vieillissement, indépendance des jeunes, etc.).

Entre 1999 et 2009, 16 900 logements supplémentaires ont été construits, dont une moitié pour reloger la population existante et une autre pour l'accueil des migrants. L'offre est principalement constituée en périphérie des bourgs, sous forme de maisons individuelles en lotissements (surface moyenne consacrée par logement : 878 m² contre 778 en Vendée).

La forte demande de maisons en accession à la propriété caractérise le Pays du Bocage Vendéen : 70 % de propriétaires en 2009 contre 57 % en Pays de la Loire, interrogeant la durabilité de ce modèle face aux enjeux de consommation d'espace.

La ressource en espace : un enjeu pour l'agriculture et le développement du territoire
(source : POH de la Vendée / Espaces)

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SCoT
Pays du Bocage Vendéen

3 – Economie

Une économie diversifiée qui participe à l'attractivité du territoire

Le Pays du Bocage Vendéen est un pôle d'emploi performant et autonome, où l'industrie en campagne constitue une facette de son identité. Les activités les plus représentées sur le territoire sont l'agriculture, les bâtiment-travaux publics, l'entretien et la réparation, les activités de fabrication dont l'agro-alimentaire et les transports-logistique.

Au niveau du Pays, l'emploi croît plus vite que la population impliquant une arrivée de population active venant de l'extérieur pour occuper les emplois. Ceci a également des effets sur le fonctionnement du territoire :

- Intégration des nouvelles populations ;
- Offre diversifiée d'équipements, de services à la personne et de logement ;
- Mutation de la culture d'entreprises.

Repartition de l'emploi selon les secteurs d'activités en 2010 (Source : INSEE)

Secteur	Pays du Bocage Vendéen	Pays de la Loire
Agriculture	6,0%	4,6%
Industrie	30,7%	17,3%
Construction	9,1%	7,3%
Commerce, Transports, Services divers	35,5%	31,4%
Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale	17,7%	28,9%

Evolution des emplois selon les sphères
(base 100 en 1975, Source : INSEE)

Année	Emploi total	Sphère non productive	Sphère productive
1975	100	100	100
1982	110	105	105
1990	120	110	110
1999	130	115	115
2010	140	120	120

Une terre d'industrie qui mute

Le SCoT offre un visage résolument industriel (près de 31 % des emplois) contre 17 % en région, affichant une résistance entre 1999 et 2010 en termes d'emploi, à rebours de la tendance régionale.

Le Pays du Bocage Vendéen est à dominante d'emplois productifs (57 % des emplois), mais tend à se résidentialiser (emplois destinés à satisfaire les besoins de la population) : +2,6 % de croissance annuelle entre 1999 et 2010 contre 1 % pour les premiers, donnant lieu à des trajectoires de développement différenciées entre les Communautés de communes du SCoT.

Toutefois, la spécialisation dans certaines filières agricoles et industrielles, notamment, nécessite de trouver des réponses en matière de formation et de montée en gamme pour répondre aux mutations de l'économie et aux nouvelles attentes d'une population néo-rurale venant des villes.

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SCoT 4 – Transport et services
Pays du Bocage Vendéen

Un territoire désenclavé où l'usage de la voiture prédomine...

Le maillage routier du territoire est d'autant plus significatif qu'il a contribué à son désenclavement et à son essor économique. Les principaux axes A83, A87, D763, D160, D137, D937, D660 amènent les projets économiques (Vendéopôles, notamment) et les populations aux connexions des agglomérations environnantes.

Le réseau ferré est structuré selon trois axes : La Roche-sur-Yon – Nantes (ligne 9-0, deux voies), La Roche-sur-Yon – Gressaire – Saumur (ligne 14, une voie) et Cholet – Nantes (ligne 6, une voie). Des réflexions sont menées pour améliorer le cadencement de la ligne 14 ou la relance de la ligne Les Herbiers – Cholet.

Les mobilités douces (vélo, marche-à-pied) constituent des moyens de découverte du territoire mais leur fonction utilitaire (déplacements de proximité) peut être développée, ce, d'autant plus que les flux domicile-travail sont des déplacements courts.

Part des dépenses effectuées par les habitants du Pays du Bocage Vendéen dans les communes du territoire (Source : CCI Vendée, 2012)

... Mais le maillage commercial irriguant le territoire et les équipements limite l'évasion

La bonne couverture du territoire assurée par le maillage de l'offre commerciale permet de minimiser l'évasion commerciale : 80 % des habitants bénéficient d'un tissu complet, à savoir un supermarché ou 3 commerces de bases.

Les évolutions démographiques, disparates d'un bout à l'autre du territoire, interrogent la **capacité des acteurs locaux à faire face aux besoins des populations jeunes, âgées, actives ou inactives** par le renforcement de polarités, notamment. Ceci autorisant l'attraction d'équipements et de services d'un niveau supérieur favorable à la **préservation du modèle de proximité vendéen**.

Avec le soutien de :

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

SCoT 5 – Le paysage et l'environnement
Pays du Bocage Vendéen

Un paysage identitaire : le Bocage

Si le paysage du Pays du Bocage Vendéen prend place dans un seul et même ensemble paysager : « le Bocage », il n'en demeure pas moins que le territoire présente deux sous-unités paysagères : le Haut Bocage et le Bas Bocage.

Le premier offre un **paysage de prairies façonné par l'élevage et la polyculture** à l'Est et Nord-Est du territoire, le second est dominé par les **cultures ouvertes** à l'Ouest et au Sud-Ouest.

La pérennisation de la maille bocagère appelle des enjeux d'investissement (entretien, plantation), une **anticipation des évolutions de l'économie agricole**, un soutien à l'intérêt économique du bocage (filère bois).

Un environnement riche à prendre en considération

Le Haut Bocage, les vallées humides et les bosquets recèlent des milieux naturels remarquables contribuant à la mise en valeur du territoire et à la **préservation de la biodiversité**.

La ressource en eau nécessite une **gestion qualitative et quantitative** adaptée au regard des pressions démographiques et économiques.

Le territoire bénéficie de bonnes conditions pour favoriser la diversification du bouquet énergétique en développant les énergies renouvelables (méthanisation, filière bois, solaire, éolien, etc.).

Ces éléments interpellent le territoire dans la **structuration d'une qualité de vie en réponse aux aspirations des populations**.

Avec le soutien de :

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

LES PANNEAUX D'EXPOSITION : PADD

SCoT Pays du Bocage Vendéen

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les étapes du SCoT

- Phase 1 : Diagnostic du territoire
- Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le P.A.D.D.,

Un projet de territoire stratégique pour se donner des objectifs à 20 ans.

Une ambition déclinée ensuite pour les différentes politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, de l'environnement, de développement de l'économie, du commerce, des logements, du transport et des mobilités, de l'énergie, des NTIC, du tourisme, de la culture...

Le projet du Pays du Bocage Vendéen

L'esprit pionnier, c'est la capacité à inventer, innover et s'adapter, pour prendre en compte les évolutions sociales, économiques et environnementales.

Les spécificités locales fortes liées à l'identité vendéenne (ruralité attractive, usine à la campagne...) sont des atouts à utiliser...

...face à une concurrence et des échanges régionaux et mondiaux qui s'amplifient, le Pays du Bocage Vendéen doit être reconnu pour ses capacités économiques, sa qualité de vie et son dynamisme.

La stratégie du Pays du Bocage Vendéen

- Axe 1** Créer une urbanité propre au Bocage Vendéen pour mieux se développer
- Axe 2** Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation
- Axe 3** Refonder une stratégie économique

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFET DE LA LOIRE

SCoT Pays du Bocage Vendéen

Axe 1 – Créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen

L'urbanité,

C'est ce qui fait la qualité de vie, pas seulement au travers du cadre paysager, naturel ou architectural... mais aussi au travers de l'accès aux services, à des activités culturelles et de loisirs, à un environnement sain, ... à tout ce qui crée de la convivialité pour mieux vivre ensemble.

L'objectif n'est pas de concurrencer les grandes villes mais de développer ces services en valorisant nos spécificités.

Le Pays du Bocage Vendéen pour assurer l'accessibilité aux services et valoriser l'identité rurale du territoire :

- Renforce son maillage de villes et de bourgs,
- Rénove et donne une vocation plus affirmée aux centres-bourgs,
- Met en place une politique résidentielle favorisant la diversité, la solidarité et la convivialité tout en maîtrisant les flux démographiques (objectif de 35 000 habitants supplémentaires en 2030 soit 205 000 habitants),
- Organise le développement des services et l'accès aux loisirs et à la culture en prenant en compte la culture vendéenne de la proximité :

Identifier la bonne échelle de pôle pour amplifier l'accès à des services de qualité

Le Pays du Bocage Vendéen met l'accent sur un cadre de vie au service de l'identité du territoire :

- Valoriser le paysage à l'échelle du territoire comme à l'échelle du projet,
- Protéger et valoriser les espaces et les milieux environnementaux pour en améliorer le fonctionnement (cycle de l'eau, biodiversité...).

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFET DE LA LOIRE

SCoT Pays du Bocage Vendéen

Axe 2 – Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation et le renouvellement des ambitions

Le Pays du Bocage Vendéen,

Un territoire connecté qui se projette en poursuivant son désenclavement routier, ferroviaire et numérique par :

Le renforcement des liaisons ferroviaires :

- Modernisation de la ligne 6, Nantes-Clisson-Cholet,
- Reconfiguration de la ligne 14, La Roche-Sauray via Chantonnay et Pouzauges...

L'achèvement des connexions routières :

- Mise en 2x2 voies de la D949 entre Chantonnay et Bournezeau,
- Achèvement de la Rocade du Bocage de Montaigu à Pouzauges,
- Projet de l'Autoroute A831.

Le déploiement du réseau de distribution numérique Très Haut Débit :

- Au sein des Parcs d'activités économiques,
- Dans l'ensemble des villes et bourgs du territoire...

Le Pays du Bocage Vendéen tend vers un développement énergétiquement « autonome » par la gestion, la maîtrise et la production innovante de ressources énergétiques.

Le Pays du Bocage Vendéen, un territoire précurseur sur les questions de santé :

- Une organisation urbaine favorable à la diversité intergénérationnelle et au maintien à domicile,
- Un cadre de vie attractif pour les professionnels de santé,
- Une politique active de services à la personne.

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFET DE LA LOIRE

SCoT Pays du Bocage Vendéen

Axe 3 – Refonder une stratégie économique pour ancrer le territoire dans un espace global

Le Pays du Bocage Vendéen,

Un territoire qui maintient un système économique performant et diversifié :

- Favoriser la création et le développement des entreprises par une politique d'offre foncière et immobilière coordonnée et adaptée aux attentes des acteurs économiques.
- Développer le commerce de proximité et organiser le développement des moyennes et grandes surfaces au bénéfice des populations.
- Accompagner les entreprises dans l'animation économique et de la formation.

Le Pays du Bocage Vendéen conforte la place de l'agriculture comme acteur structurant et soutient la diversification de ses activités.

Le Pays du Bocage Vendéen s'affirme comme une destination touristique de premier plan.

Le Pays du Bocage Vendéen s'inscrit comme le point de convergence des coopérations et du développement Sud-Loire en appui des polarités fortes évoluant dans un espace rural valorisé et assumé.

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

Avec le soutien de :

PRÉFET DE LA LOIRE

LES PANNEAUX D'EXPOSITION : DOO

SCoT Pays du Bocage Vendéen

Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Les étapes du SCoT

Phase 1 : Diagnostic du territoire → Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDD) → Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le D.O.O.
précise et traduit, par des orientations d'aménagement et d'urbanisme, la stratégie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Pays du Bocage Vendéen. Le D.O.O. a des effets juridiques : il est opposable aux Plans Locaux d'Urbanisme, aux Programmes Locaux de l'Habitat, aux autorisations d'implantations commerciales, aux Plans de Déplacements Urbains, aux ZAC et aux opérations de plus de 5 000 m² de surface de plancher.

Il se décline en 3 parties :

- I - Valoriser la diversité des espaces pour la reconnaissance du Pays du Bocage Vendéen
- II - Créer une urbanité propre au Bocage Vendéen
- III - Un schéma d'aménagement économique pour ancrer le territoire dans un espace global

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

SCoT Pays du Bocage Vendéen

I - Valoriser la diversité des espaces pour la reconnaissance du Pays du Bocage Vendéen

Une trame verte et bleue qui valorise la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles et au paysage

Trame verte et bleue : espaces naturels où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, et où les espèces végétales et animales peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire et circuler).

L'objectif est d'encadrer le développement de l'urbanisation et d'assurer un bon fonctionnement environnemental de ces espaces qui jouent un rôle dans :

- la gestion de l'eau,
- la qualité des milieux aquatiques,
- le paysage,
- les activités économiques primaires (boisements, bocage, ...)

Pour cela, le SCoT met en œuvre une **protection adaptée** en fonction de l'intérêt écologique des milieux dans la reproduction des espèces, et leur sensibilité ou vulnérabilité (contexte de pression).

Une trame agricole qui affirme une économie primaire dynamique et diversifiée

Le dimensionnement des objectifs 2015-2030 :

22 000 logements à répartir par EPCI et par catégorie de pôles, avec un objectif de logements plus important pour les pôles principaux

58 ha/an de consommation foncière maximale pour l'habitat

➤ **Privilégier l'enveloppe urbaine**
En moyenne 30 % des objectifs de logements doivent être réalisés dans l'enveloppe urbaine.

➤ **Limiter la consommation d'espace en extension**
Des densités d'habitat brutes différenciées selon les pôles permettent de diviser par 2 la consommation d'espace par rapport aux 10 dernières années :

- Pôles pays : 21 logements/ha
- Pôles structurants : 19 logements/ha
- Pôles d'appui : 17 logements/ha
- Pôles de proximité : 15 logements/ha

→ soit une moyenne de 18 logements/ha à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen

➤ **Limiter le développement des hameaux et de l'habitat isolé**

➤ **Evaluer les impacts directs et indirects sur le fonctionnement des exploitations**

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

SCoT Pays du Bocage Vendéen

II - Créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen

Une politique des transports et des déplacements articulée avec le maillage des pôles pour une meilleure accessibilité aux services et équipements

ROCHESERVIÈRE, **MONTAGU**, **PORTOGENE - LA VERRE**, **LES ESSARTS**, **SANT-PIERRE - CHAVAGNES**, **LES HERMIERS**, **CHARENTONNET**, **POLZEAUGES**

Une politique résidentielle favorisant sociabilité, diversité, solidarité et durabilité

- Organiser la mixité sociale et générationnelle
- Conciller qualité et densité en développant la nature en ville
- Conciller usages et protection patrimoniale
- Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources et des mobilités

Une réappropriation des centres-bourgs

- Le renforcement de l'offre résidentielle en centre ville
- Le renforcement de la multiplicité des usages intégrant activités économiques et équipements
- Le renforcement en conséquence de la vitalité du commerce

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>

SCoT Pays du Bocage Vendéen

III - Un schéma d'aménagement économique pour ancrer le territoire dans un espace global

Projeter la capacité industrielle en organisant le développement des activités économiques dans des parcs et espaces de qualité

Parcs d'activités : Parc d'activités à un échangeur autoroutier pour l'accueil de grandes entreprises industrielles situées en bordure de l'autoroute.

Parcs urbains de l'écosystème vendéen avec des « entreprises pilotes » qui identifient les vocations économiques du bocage et accompagnent les parcs grand flux.

Maillage rural de l'écosystème vendéen (RME) : Plan local agricole qui articule l'ensemble des pôles des territoires voisins.

Enjeu de coopération

Intégration par le maillage tertiaire existant

Puy du Fou : équipement culturel et de loisirs d'envergure internationale.

Secteurs périphériques des pôles commerciaux : pôle de pays, structurant et d'appui.

Le dimensionnement des objectifs 2015-2030 :

372 ha pour le développement économique répartis par EPCI et par catégorie de parcs, 250 ha de réserve mobilisable sous conditions en fonction de la conjoncture économique

Soutenir la diversification agricole, la transformation, le tourisme à la ferme, les circuits courts

Développer les politiques énergétiques pour tendre vers l'autonomie
Le Pays du Bocage Vendéen développe un mix énergétique d'énergies renouvelables dans l'objectif de produire de l'électricité, du gaz ou de la chaleur.

Structurer les infrastructures touristiques et la politique d'animation et d'accueil à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen
Le Puy du Fou grand attracteur international des sites incarnant les 3 thématiques : Histoire, Environnement, Culture

Plus d'infos sur le site : <http://scotpaysbocagevendéen.proscot.fr>